

3.12 MARYSVILLE, ANCIENNE VILLE DE FILATURE DE COTON

- (1) Le conseil municipal s'emploie à créer un centre d'intérêt pour la communauté de Marysville et à animer le développement commercial local dont elle a besoin :
 - a) en établissant un secteur commercial secondaire le long de la rue Canada conformément à l'annexe A;
 - b) en favorisant le développement commercial comme constituant un élément du réaménagement continu de la Place Marysville.

- (2) Le conseil municipal étudie la possibilité de constituer un secteur sauvegardé à Marysville aux fins suivantes :
 - a) souligner la spécificité de l'histoire et des bâtiments dans la région;
 - b) encourager l'entretien et la valorisation des bâtiments qui présentent une valeur architecturale et historique;
 - c) rationaliser les travaux d'amélioration des perspectives de rues;
 - d) favoriser l'activité touristique dans la région.